



RÈGLEMENTATION PÊCHE

Se conformer à la réglementation en vigueur figurant sur l'arrêté préfectoral annuel, éditée sur le document réglementaire et présentée sur le site internet de la Fédération :

www.federationpeche42.fr

Se restaurer / S'héberger / Se divertir

Maison du Tourisme du Pilat - 04 74 87 52 00



AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE
DÉCOUVREONS ET VALORISONS
NOTRE TERRITOIRE

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutual Loire Haute-Loire - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 94 rue Bergson B.P. 524 42000 Saint-Etienne Cedex 1 - 360 366 654 RCS Saint-Etienne - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 097.



www.facebook.com/federationpeche42

Horaires d'ouverture :

- du lundi au jeudi : 8h30 à 17h00
- le vendredi : 8h30 à 12h30 (sauf jours fériés).

www.federationpeche42.fr



Pour nous contacter...

Fédération de Pêche de la Loire

Z.I. Le Bas Rollet - 6, allée de l'Europe
42480 LA FOUILLOUSE
Tél. : 04 77 02 20 00 - Fax : 04 77 02 20 09
flppma@federationpeche42.fr

PÊCHER LA TRUITE

42

MASSIF DU PILAT



Credits photos : page 1 : J. Brossard, page 2 : FDAAPMA42, page 3 : Bertrand Capoyron.

globule rouge - Tél. : 04 27 10 83 40 - 12/2016



Fédération Départementale
de Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique
de la Loire

www.federationpeche42.fr





LES PARCOURS DE PÊCHE

Le Massif du Pilat est un territoire contrasté : les cours d'eau s'écoulent sur deux bassins versants.

Les cours d'eau principaux se nomment Furan, Semène et Ondaine sur le versant atlantique et Déôme, Valencize et Gier sur le versant méditerranéen.

On distingue deux souches de truites bien identifiables correspondant aux deux bassins versants.

Tous les cours d'eau du massif du Pilat présentent des caractéristiques communes :

- les densités sont importantes, voire très importantes (la Déôme détient même la palme dans le département de la Loire) ;
- les croissances des truites sont relativement faibles, à l'exception de l'aval de certains cours d'eau comme le Furan ou le Gier ;
- les qualités d'eau sont, d'une manière générale, préservées.



CÔTÉ PÊCHE

Les cours d'eau du Pilat sont souvent pentus et étroits sur leurs cours amont. Ces profils sont plus favorables à la pêche aux appâts naturels. En début de saison, les eaux sont souvent très froides (eaux de fonte de neige) et l'activité alimentaire des truites ne débute souvent, de manière significative, qu'à partir de mai. Il n'empêche que ces ruisseaux et rivières d'altitude sont très agréables à pêcher et les truites sauvages particulièrement belles.

Sur les zones intermédiaires des cours d'eau principaux (Déôme à Bourg-Argental, Ondaine au Chambon-Feugerolles, Semène à Jonzieux, etc), le gabarit oscille entre 4 et 6 m de largeur.

Ces rivières se prêtent particulièrement bien à la pêche au leurre et «au toc» (notamment pendant les coups d'eau au printemps et en été) et à la mouche. Pour cette dernière technique, la pêche la plus efficace, en début de saison, reste la nymphe. Les éclosions au printemps encouragent les pêcheurs à pratiquer en mouche sèche.

Mention particulière pour le Gier (aval de Saint Chamond) et, dans une moindre mesure, le Furan (aval de La Fouillouse) : sur ces secteurs, les milieux se dégradent mais les truites profitent d'une grande quantité de nourriture. Les croissances sont dopées et il est possible de dénicher quelques truites qui dépassent, pour certaines, les 60 cm... Toutes les techniques habituelles sont possibles sur ces milieux qui alternent les zones courantes et les grands plats profonds.



AAPPMA GESTIONNAIRES

- L'amicale des pêcheurs du Chambon-Feugerolles
- La Truite des Grands Bois
- La Truite du Gier et du Ban
- La Carpe Stéphanoise
- La Truite du Dorlay
- L'association ripagérienne des pêcheurs à la ligne
- Le Gardon Forézien
- La Gaule Forézienne de Saint-Etienne et ses sections
- La Gaule Bourguisanne
- La Truite Pélussinoise